

Sainte-Luce infos

Publication municipale d'informations

Vendredi 12 juin 2020 #1228



Conseil municipal : un budget dédié au COVID-19

Lire p.2

DOSSIER

Déconfinement (suite) :
les nouveautés à Sainte-Luce p.4-5

SERVICE RENDU

Des collectes de déchets verts
dans les quartiers p.6

ESPRIT BÉNÉVOLE

Le tennis reprend du service p.7

L'ÉVÉNEMENT



Consignes sanitaires obligent, une partie des élus a participé au conseil en visio-conférence.

Conseil municipal : un budget dédié au COVID-19

Mardi 2 juin, le conseil municipal s'est réuni à huis-clos, Coronavirus oblige. Les élus ont adopté un budget supplémentaire pour répondre à la crise et vont acquérir le terrain de la future école.

Huis-clos et retransmission

Si d'habitude, le conseil est retransmis sur la page Facebook de la mairie, c'est la première fois qu'il bénéficiait de moyens professionnels et non d'une simple captation par téléphone. La raison ? Un huis-clos et des restrictions sanitaires limitant la présence physique à 10 élus maximum, les autres participants en visio-conférence. La vidéo (plus de 4 heures !) est consultable sur le site Internet et la page Facebook de la mairie.

Le coût du COVID-19

L'une des raisons principales de la tenue de ce conseil était d'adapter le budget 2020 - voté en février - aux conséquences de la crise. Normalement, un budget supplémentaire ne prévoit que quelques variations. Mais comme partout, le COVID-19 est passé par là, engendrant d'importantes dépenses supplémentaires (324 000 € exactement), des recettes en moins liées à l'interruption de certains services dans le domaine scolaire ou culturel (- 417 000 €) et des dépenses moindres également liées à la suspension de l'activité (- 281 000 €). Tout cela cumulé, le coût du COVID-19 pour Sainte-Luce est de 460 000 €. À titre de comparaison, le

budget annuel de la commune est d'environ 20 millions d'€.

Un budget pour la crise

324 000 € sont donc nécessaires pour répondre aux effets du Coronavirus. Dans cette somme, 130 000 € sont des dépenses d'ordre sanitaire, principalement la désinfection des écoles et bâtiments publics, mais aussi l'achat de matériel (gel, plexiglas, masques, vêtements de travail...). Parmi les autres dépenses à retenir, 150 000 € sont destinés à soutenir et relancer l'activité économique (aide aux entrepreneurs en difficulté, promotion commerciale). Les enseignants lucéennes seront exonérées pendant 6 mois de la taxe locale sur la publicité extérieure (27 000 €). Enfin, 6000 € vont permettre de proposer une aide psychologique destinée aux personnes vulnérables fragilisées par la crise.

Des dépenses hors COVID-19

D'autres dépenses non liées à la crise ont été présentées hier au conseil municipal : 200 000 € seront finalement nécessaires pour réhabiliter la toiture de l'école élémentaire des Tilleuls cet été. En effet, il est essentiel de la refaire entièrement et non d'uniquement l'imperméabiliser comme prévu initialement.

12 000 € vont permettre un nécessaire nettoyage de la façade de l'église, crépis et pierre.

Un terrain pour la future école

En juin 2019, le conseil municipal avait validé le principe de construction d'une école à l'Est, afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves et de mieux équilibrer la carte scolaire. En février, l'assemblée municipale avait précisé le secteur : elle verra le jour au Taillis-Moreau, non loin du quartier des Islettes et de la route de Thouaré. Le 2 juin, les élus ont approuvé l'achat du terrain (13 000 m²) pour un montant de 338 000 €. L'école doit voir le jour à la rentrée 2024, avec 5 à 8 classes dans un premier temps.

Les tarifs n'augmentent pas

Le conseil municipal a voté les tarifs des services municipaux (scolaire, jeunesse, culture...) applicables à partir de septembre. Ils n'augmenteront pas, « afin de tenir compte des difficultés financières de familles ». Enfin, en 2020, les acteurs économiques sont exonérés des taxes sur les terrasses et occupations de voirie.

LA PHOTO DE LA SEMAINE

Bidibulle, le multi-accueil au quotidien

Le multi-accueil municipal Bidibulle s'est adapté aux nouvelles consignes sanitaires. Actuellement, seuls les enfants en contrat régulier sont accueillis partiellement en tenant compte des critères de priorisations et en respectant une capacité de 10 enfants maximum par espace de vie (20 enfants au total). Les arrivées sont échelonnées et les espaces ont entièrement été repensés pour générer plus de distanciation. Les jouets et les locaux sont désinfectés quotidiennement. "Les enfants ont finalement peu de contraintes. Les seules sont des lavages de mains plus régulier, des distances à respecter lors des siestes et des repas", commente Catherine Dupas, la directrice.



LA QUESTION DE LA SEMAINE

Confinement, quel effet sur les travaux ?

Deux grands chantiers ont été stoppés le 17 mars par le confinement : l'aménagement du quartier des Indulgences (centre-ville) et la construction de la halle de sports (quartier de la Minais). Les deux chantiers ont pris du retard, mais dans des proportions différentes. Pour les Indulgences, les travaux ont pu reprendre mi-avril, ce qui représente environ un mois de retard sur les échéances. L'aménagement du parvis de l'église est fini et devrait être ouvert dans les prochaines semaines. L'espace Luciole est terminé, l'immeuble Archipel sera à livré à l'automne, date à laquelle l'ensemble doit être achevé. Concernant la halle des sports, la reprise a eu lieu fin avril, mais progressivement, avec une puis plusieurs équipes sur site. L'ouverture de l'équipement n'est donc plus possible à la rentrée, comme initialement prévue, mais d'ici la fin de l'année, à une date qui sera précisée dès que possible.



Posez-nous vos questions sur com@sainte-luce-loire.com

L'INFO

Le 2^e tour des élections municipales

Le second tour des élections municipales aura lieu dimanche 28 juin de 8h à 18h dans les 12 bureaux de vote de Sainte-Luce. Le 1er tour, le 15 mars, avait réuni 43,65 % de votants, deux jours avant le confinement. Le nouveau scrutin sera organisé dans le strict respect des conditions sanitaires : distance de sécurité, gel hydro-alcoolique, port du masque... Le vote par procuration est possible en se rendant à la gendarmerie. Connaître son bureau de vote sur www.sainte-luce-loire.com/elections/

L'IDÉE

Une chorale virtuelle pendant le confinement



Une chanson (Tea For Two), 30 choristes (sur 85) et une vidéo chantée partagée sur Facebook. C'est l'initiative de la chorale Rouges Gorges et Cie, présidée par Alain Lizé, pour répondre à l'éloignement des choristes pendant le confinement. Le projet, dirigé par la cheffe de chœur Sandra Darcel, a demandé un gros travail de mise en place, chaque choriste enregistrant lui-même sa partie chantée.

LE CHIFFRE

10 000

masques

C'est le nombre de masques grand public lavables et réutilisables distribués par la mairie depuis le déconfinement. La distribution a eu lieu dans les salles municipales, en mairie ou à domicile pour les personnes fragiles. L'occasion de rappeler que le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans dans les transports en commun et dans les établissements recevant du public.

DÉCONFINEMENT (SUITE) :

Les nouveautés à Sainte-Luce

La phase 2 du déconfinement a débuté le 2 juin et s'applique progressivement. Le point sur les évolutions en cours et à venir à Sainte-Luce.



Les écoles publiques

Depuis le lundi 8 juin, les écoles publiques accueillent tous les enfants de la moyenne section au CM2, toujours sur la base du volontariat. Plus de 60 % des familles ont remis leur enfant à l'école, les effectifs passant de 467 le 14 mai à 834 la semaine dernière. Afin de pouvoir accueillir tous les enfants dans le respect des consignes sanitaires (15 enfants maximum par groupe en élémentaire, 10 en maternelle), une organisation différente a été mise en place selon les écoles, où les enfants vont en classe 1 ou 2 jours en fonction des capacités d'accueil. Les 161 enfants des parents prioritaires sont accueillis toute la semaine. Les services périscolaires sont assurés les jours où l'enfant fréquente l'école. L'accueil de loisirs du mercredi est ouvert à tous. Le système de restauration

reste le même : un plateau repas froid servi en classe aux enfants. Pour cette nouvelle rentrée, la mairie a dû faire appel à 10 agents supplémentaires. L'organisation devrait rester la même jusqu'aux vacances d'été.

Les séjours

La mairie a pris la décision d'annuler les séjours d'été « en raison de trop nombreuses incertitudes sur le déroulement et l'organisation, la plupart dépendant d'éléments réglementaires encore inconnus ou des prestataires ». Il faut préciser que les séjours organisés par la Ville se déroulent dans des campings grand public. Cet été, aucun site d'hébergement n'est en mesure de garantir un accueil à des groupes et les règles de distanciation seront difficiles voire impossibles à faire respecter. Pour répondre aux demandes des familles, la Ville travaille actuellement à une organisation permettant

d'augmenter le nombre d'enfants en accueil de loisirs et de maintenir les autres activités d'été (stages multi-sports notamment).

Consignes sanitaires

Le décret du 1^{er} juin prévoyant les « mesures générales de lutte contre l'épidémie » rappelle le principe de distanciation physique. Les rassemblements, réunions ou activités de plus de dix personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, sont interdits au moins jusqu'au 21 juin. Le décret précise également que le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans dans les établissements autorisés à recevoir du public dans le secteur culturel et de loisirs. C'est donc désormais le cas à la médiathèque, ouverte depuis le 18 mai, et à l'école de musique, qui a rouvert le jeudi 4 juin.

Les salles municipales

Le décret du 1^{er} juin rend possible l'ouverture des salles municipales ou sportives. C'était le cas à Sainte-Luce mercredi 10 juin, après une dernière inspection sanitaire et un nettoyage assuré par la mairie. Les associations ont signé un protocole sanitaire prévoyant notamment le respect des gestes barrières, le port du masque pour tous et le nettoyage des installations après chaque usage. La Ville assure pour sa part un nettoyage chaque jour. Dans les salles de sports, l'accès aux vestiaires reste interdit. Les activités collectives et de combat ne sont toujours pas autorisées.

Le skatepark et le city-stade

Afin de respecter les dispositions sanitaires, le skate-park et le city-stade de la Minais restent fermés au public. Les deux équipements pourront toutefois accueillir des activités encadrées par des agents municipaux. Précisons que le skate-park fait l'objet de travaux d'amélioration en juin.



Le lieu d'accueil enfants-parents

Le lieu d'accueil enfants/parents La Farandole rouvre ses portes lundi 15 juin sur ses horaires habituels de 9h15 à 11h15. Pour tenir compte des nouvelles mesures sanitaires, il se déroulera pour le moment salle Louis-Dagorne avec un accès limité à 8 personnes. Le port du masque est obligatoire pour les adultes.

La Sablière

La buvette qui anime l'étape lucéenne du Voyage à Nantes est ouverte depuis mercredi 10 juin, promenade de Bellevue. Elle propose bar et restauration rapide dans le respect des consignes sanitaires et des gestes-barrières. Les horaires d'ouverture sont les suivants : du mardi au dimanche de 11h à 22h jusqu'au 30 juin. Tous les jours de 11h à 22h du 1^{er} juillet au 31 août. Suivez l'actualité de La Sablière sur la page Facebook @lasablieresainteluce.

Le marché

Même si un arrêté préfectoral allège le dispositif sanitaire, la Ville maintient un fort niveau de protection pour l'organisation du marché du samedi, qui accueille toujours 44 commerçants abonnés. Le port du masque est recommandé, ainsi que le respect des gestes-barrières. Deux nouveautés : le retour à l'emplacement original et la suppression du sens unique de circulation des clients.



Les plans d'eau

L'accès aux plans d'eau est autorisé dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale. C'est le cas du plan d'eau du Plessis à Sainte-Luce, chemin des Claudix.

Les mariages

Durant le confinement, un seul mariage a été célébré, en très petit comité, les autres couples préférant reporter la cérémonie. Depuis le 11 mai et jusqu'à la réévaluation des conditions sanitaires, les mariages peuvent avoir lieu avec 10 personnes maximum, élu compris. 5 l'ont été à Sainte-Luce depuis cette date. Plus d'infos au 02 40 68 16 00 ou sur le site internet de la Ville www.sainte-luce-loire.com



SERVICE RENDU

Des collectes de déchets verts dans les quartiers

Samedi 20 juin de 8h30 à 12h30, la Ville met à disposition de la population deux bennes de collecte de déchets verts dans 2 quartiers :

- à l'ouest : Rue Paul-Gauguin, face à la rue Degas.
- à l'est : A l'angle de la rue de Noirmoutier et de la rue de l'île d'Yeu (prolongement rue des Islettes).

« Nous acceptons tous les déchets verts de type branchages, tailles de haies, tontes de pelouses, feuilles mortes... Par contre les bois traités, les métaux, les plastiques et déchets ménagers seront refusés », explique Philippe Bricard, chargé de mission développement durable à la mairie. « Après le confinement, les déchetteries ont été prises d'assaut puisque ceux qui bénéficiaient d'un jardin ont profité de cette période pour tondre, élaguer, tailler... Ce service complémentaire permet justement de répondre aux besoins de celles et ceux qui n'ont pu se rendre en déchetteries ».

Renseignements : 02 40 68 16 19.



© DR

"Ma rue en fleurs" reporté

En raison du contexte actuel, l'opération « Ma rue en fleurs » est reportée à l'automne, du 21 septembre au 21 novembre. Cette action de fleurissement proposée par la mairie et Nantes Métropole consiste à proposer un kit de sachets de graines aux habitants pour fleurir les bas des murs et les trottoirs.

Connaître les associations lucéennes

Pour connaître les coordonnées des associations lucéennes, il suffit de se rendre sur l'espace qui leur est consacré sur le site Internet (www.sainte-luce-loire.com/categories/vos-associations/). Les associations peuvent également se faire référencer en remplissant un formulaire de contact (colonne de droite de la page associations « proposer un contact »).

La saison culturelle 2020/2021

La saison culturelle 2020/2021 du Théâtre Ligéria sera rendue publique fin août pour un début des abonnements en septembre. Elle est terminée et devait être dévoilée ces jours-ci, mais les incertitudes liées à la période de confinement ont amené la Ville à reporter sa présentation à la rentrée. 4 spectacles de la saison 2019/2020 on également été reportés à la rentrée : « La ménagerie de verre » lundi 21 septembre, « Les petits plats dans les grands » le mercredi 14 octobre, « La convivialité » le jeudi 10 décembre et le concert des « Fouteurs de joie » mardi 15 décembre. Renseignements : 02 40 68 16 39.

Commerçants, faites-vous connaître

La mairie propose un annuaire des commerçants accessible sur son site Internet. Les professionnels peuvent l'enrichir en remplissant eux-mêmes leur fiche de présentation sur www.sainte-luce-loire.com/actualites/mieux-connaître-vos-commerçants/

Le bruit réglementé

Vivre en collectivité, c'est respecter un certain nombre de règles et d'obligations. Un arrêté municipal interdit le bruit à l'intérieur des propriétés le dimanche et les jours fériés avant 10h et après 12h et les autres jours de 22h à 7h. Les bruits provenant de tirs d'artifice, de pétards ou d'armes à feu sont interdits sans autorisation spéciale. En savoir + sur www.sainte-luce-loire.com/reglementation-environnement/

ESPRIT BÉNÉVOLE

Le tennis lucéen reprend du service



© Sainte-Luce tennis

De nombreux clubs sportifs ont été impactés par le confinement. Ils sont peu à avoir pu reprendre une activité depuis, soit à cause des directives gouvernementales, soit à cause d'un protocole sanitaire trop contraignant. Depuis le 12 mai, le club de tennis lucéen a pu renouer avec une partie de son activité. « Nous sommes contents d'avoir accès à 2 des 3 terrains de tennis. A ce jour, 120 adhérents (sur 400) ont retourné l'attestation pour pouvoir jouer et 100 ont déjà utilisé un créneau », explique Samuel Delamarre, président. Les terrains sont ouverts du lundi au vendredi de 12h15 à 21h et le week-end de 9h45 à 21h (sur des créneaux d'1h15) sur réservation uniquement (télécharger la plaquette explicative sur www.sainte-luce-loire.com). « La gestion est cependant assez lourde, notamment pour l'ouverture et la fermeture des terrains, reconnaît-il. Nous sommes cinq bénévoles à nous relayer ». Mais le plaisir de jouer reste intact. Et cet été ? « Nous travaillons sur plusieurs formules à proposer aux licenciés et non-licenciés ». Plus d'infos : 02 40 25 91 84, saintelucetennis@gmail.com ou sur les réseaux sociaux Sainte-Luce Tennis

Repas à domicile

Pour obtenir les coordonnées de sociétés spécialisées dans le portage des repas à domicile, s'adresser à la Maison des Solidarités (02 40 68 16 56) ou au CLIC Loire et Erdre (02 28 22 20 35 et clic@mairie-carquefou.fr).

Paraître dans Sainte-Luce Infos

Pour paraître dans Sainte-Luce Infos, merci de faire parvenir vos annonces d'événements au service communication à com@sainteluce Loire.com le lundi 12h dernier délai avant parution. Pour un article, contacter le service communication de la mairie par mail ou au 02 40 68 16 11 minimum deux semaines avant parution. La rédaction analyse ensuite la pertinence des propositions et choisit la façon de traiter l'information et le format adapté.

La mairie participe au Plan canicule

La mairie participe au Plan National Canicule (PNC). Pour cela, elle recense, sur la base du volontariat, les personnes en situation d'isolement et de fragilité susceptibles de bénéficier de l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de crise. Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître auprès de la Maison des Solidarités et de l'Emploi (CCAS) au 02 40 68 16 56. Le Plan National Canicule (PNC) a pour objectifs « d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en place et d'adapter les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial. Plus d'infos sur www.sainte-luce-loire.com

Se faire recenser à 16 ans

Les jeunes de nationalité française doivent se faire inscrire au service Vie citoyenne de la mairie dans les trois mois suivants la date anniversaire de leurs 16 ans. La demande doit être accompagnée du livret de famille des parents et une carte d'identité en cours de validité. Cette démarche est obligatoire et permet de recevoir automatiquement une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté après 17 ans. Une attestation de recensement est délivrée à l'issue de cette démarche (aucun duplicata ne sera délivré).

Propreté publique

Nous invitons les propriétaires de chiens à utiliser les canisites ou des sachets afin de ne pas laisser les déjections canines sur la voie publique. Merci de votre compréhension.

MAIRIE PRATIQUE



Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Brasselet
BP 88109
44981 Sainte-Luce-sur-Loire Cedex 01
02 40 68 16 00
contact@sainte-luce-loire.com
www.sainte-luce-loire.com

Déconfinement progressif : les numéros utiles

LES SERVICES MUNICIPAUX

Merci de privilégier les appels téléphoniques

Accueil/état-civil :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30,
samedi de 9h à 12h.
02 40 68 16 00

Vie associative :

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.
Le jeudi de 8h30 à 12h15. Premier contact par mail à
vie-associative@sainte-luce-loire.com ou par téléphone au **02 40 68 16 36**

Urbanisme/aménagement urbain :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15. Sur rendez-vous de 13h30 à 17h30.
02 40 68 16 75

Éducation, jeunesse et sports :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15.
Premier contact par mail à aje@sainte-luce-loire.com
02 40 68 16 41

Maison des Solidarités :

Sur rendez-vous le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h30. Le jeudi de 8h30 à 12h15. **02 40 68 16 56.**

Médiathèque René-Goscinny :

Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h,
samedi de 10h à 13h.
Ludothèque fermée jusqu'en septembre.
02 40 68 16 51
mediatheque@sainte-luce-loire.com

Billetterie spectacles

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30
02 40 68 16 39
billetterie@sainte-luce-loire.com

Police municipale :

Lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi de 6h à 13h.
02 40 68 16 86 ou **06 17 04 37 26**

LES SERVICES DE GARDE

SOS Médecins

02 40 50 30 30

Cabinets d'infirmières

07 85 98 49 72

Patricia Barrault (3 rue de la Planchonnais)

06 79 26 50 86

Pascale Bothorel, Édith Langny et Noëlla Perrot
(3 rue de la Planchonnais)

02 40 75 62 38

Émilie Girard et Marie-Laure Cossé
(2 rue Jean-Moulin)

06 75 01 58 83

Cécile Addor-Fruchaud et
Charlotte Lancereau (3 rue Louis Gaudin)

Service maintien à domicile

personnes âgées

02 40 25 82 81

Ambulances

02 40 25 84 52

02 40 25 96 16

02 40 54 45 45

URGENCE

Astreinte mairie

soirs et week-ends 06 17 04 37 63

Gendarmerie

17 (de 19h à 8h)

02 51 13 39 90 (de 8h à 19h)

Police municipale

06 17 04 37 26

(du lundi au vendredi de 8h à 18h)

SAMU

15

Pompiers

18

